Vingt-deuxième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/22)
(Accra (Ghana), 29 juillet - 02 août 2019)

Point 3 de l'ordre du jour : ÉTAT DES CARENCES DANS LES DOMAINES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE	
La présente note de travail présente l'état des carences dans les domaines de la navigation aérienne telles que saisies dans la base de données de carences de l'AFI (AANDD). **Suite à donner au paragraphe 3.**	
RÉFÉRENCE(S) : ▪ Doc 7474, Plan de navigation aérienne - Région Afrique-Océan Indien ▪ Doc 9750, Plan mondial de navigation aérienne ▪ Rapports de l'APIRG	
Objectifs stratégiques	A - Sûreté de l'aviation, B - Capacité et efficacité de la navigation aérienne E - Protection environnementale

1.0 INTRODUCTION

1.1 La réunion APIRG/17 tenue en août 2010 a convenu de créer une Base de données AFI sur les carences de la navigation aérienne (AANDD), Conclusion 17/10. Dans le cadre du suivi de l'APIRG/20, la Conclusion 20/11 a exhorté les États à fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, le Secrétariat devant prendre les mesures nécessaires pour rendre l'AANDD opérationnelle.

1.2 Lors de la réunion APIRG/18 tenue en mars 2012, le Groupe a adopté, dans sa conclusion 18/62, l'approche consistant à utiliser une liste de zones minimales de notification comme référence pour faciliter la notification minimale des carences de la navigation aérienne dans la région. Cette situation s'explique par le nombre très faible de rapports sur les carences observées dans la région.

1.3 En mai 2017, l'OACI a diffusé la Lettre aux Etats ES AN 1/6 - 0392 datée du 24 mai 2017, indiquant que l'AANDD était prête et demandant aux États AFI et à toutes les parties concernées qui ne l'avaient pas encore fait de répondre à la Lettre et de désigner dès que possible des points focaux pour l'interaction avec la base de données en ligne ; cependant, seuls 10 États et deux organisations avaient communiqué les coordonnées d'un point focal au au mois d'octobre 2017.

1.4 La conclusion 21/23 de l'APIRG/21 soulignait de nouveau l'exigence selon laquelle, conformément à son mandat, il doit, en particulier, cerner, consigner et corriger les carences particulières dans le domaine de la navigation aérienne dans la région AFI :

a) L'APIRG adopte officiellement et lance avec effet immédiat la Base de données sur les carences de la navigation aérienne de l'AFI (AANDD) ;
b) Les États AFI, les autres États concernés et les utilisateurs utilisent effectivement l'AANDD ; et,
c) Les États AFI et les organisations concernées qui ne l'ont pas encore fait désignent des points focaux pour l'interaction avec la base de données en ligne, afin qu'ils soient titulaires d'une autorisation d'accès.

2.0 DÉBAT

2.1 La définition de la carence de la navigation aérienne (telle qu'adoptée par le Conseil de l'OACI, le 30 novembre 2001) est une situation où une installation, un service ou une procédure ne se conforment pas à un plan de navigation aérienne régional approuvé par le Conseil, ou à des normes et pratiques recommandées connexes de l'OACI, et dont la situation a un impact négatif sur la sécurité, la régularité et/ou l'efficacité de l'aviation civile internationale.

2.2 Les carences doivent être énumérées par les points focaux et leur statut doit être mis à jour en conséquence. Il est important de noter que l'obligation faite aux États et aux organisations de nommer des points focaux visait à assurer la sécurité et la confidentialité de la base de données. À ce jour, seuls quinze (15) États et deux (2) Organisations ont enregistré les Points Focaux (voir tableau ci-dessous).

Région	**État / Organisation**
ESAF	Botswana
	Eswatini
	Mozambique
	Afrique du Sud
	Ouganda
	Zambie
	Zimbabwe
WACAF	Côte d'Ivoire
	République démocratique du Congo (RDC)
	Gabon
	Mali
	Mauritanie
	Niger
	Sénégal
	Togo
International/Régional	ARMA
	IFALPA

2.3 Les informations tirées de la base de données indiquent clairement qu'un certain nombre de points focaux ont des difficultés à saisir les données correctes, ce qui pourrait être imputé à un manque de formation. Il est à noter que même dans la liste des points focaux actuellement à la disposition du gestionnaire de la base de données, il y a ceux qui ne sont plus dans les organisations respectives comme indiqué. Lorsque les points focaux changent, certains États et organisations n'en informent pas l'OACI de manière appropriée afin que le nouveau point focal soit accrédité.

2.4 Certains points focaux ont pu interagir avec la plate-forme en ligne et ont mis à jour les carences. Toutefois, certaines données saisies ne sont pas conformes aux exigences et il est difficile de déterminer l'état de la carence. Lorsqu'il y a eu des rapports, il semble y avoir une disparité dans la base de données en raison d'incohérences dans les données. Voici quelques exemples extraits de la base de données :

Exigences	Installations / Services	Description	Date du premier rapport	Remarques/ Justification de la non-élimination		
[Annexe 15, Para 3.2]	-	Manque de formation adéquate du personnel chargé des services d'information aéronautique (AIS)	Mars 2012	Insuffisance des ressources humaines pour soutenir la fourniture des AIS	**O**	-

Justification de la non-élimination : "F"= Financier "H"= Ressources humaines "S"= État (Militaire/politique) "O"= autres causes inconnues

Sans apport de mesures correctives - État demandant une mise à jour de la carence sur le site Web

Identification		Deficiencies				Corre	
Requirement	Facilities/ Services	Description	Date first reported	Remarks/ Rationale for non-elimination		Facilities/ Services	
[Annex 15, Para 8.1]	-	Non provision of pre- flight information service at international airports	31/03/2012	Lack of pre-flight information can affect flight planning by users and safety of air navigation	O	-	

Avec l'apport de mesures correctives, mais pas clairement énoncées - État demandant la mise à jour de la carence

[Annex 15, Para 3.2]	-	Non implementation of AIS Quality Management System (QMS)	Mar 2012	Cannot guarantee quality and accuracy of aeronautical data being published in the AIP	O	Need to introduce a properly organized quality system in conformity with ISO 9000 series of quality assurance standards.	

2.5 L'état actuel de la base de données présente la plupart des carences saisies en 2010 et qui devaient être remédiées en 2017, mais qui sont encore ouvertes. La base de données est accessible sur la plateforme en ligne sur le lien : http://196.204.197.120/Login.aspx

3.0 SUITE À DONNER :

3.1 Le réunion est invitée à :

1) Prendre note de l'état actuel de la base de données sur les carences de la navigation aérienne (AANDD) et demander aux États et aux organisations de remédier aux carences qui sont propres à leur domaine de préoccupation.
2) Demander à tous les États et toutes les organisations qui ne l'ont pas encore fait de désigner des points focaux et, le cas échéant, de mettre à jour la liste avec les bureaux régionaux de l'OACI.
3) Demander à tous les États et à toutes les organisations de libérer les points focaux désignés pour qu'ils puissent assister à l'une quelconque des trois formations prévues pour les points focaux au cours des deux premiers trimestres de l'année 2020.